Mis à jour le 16 octobre 2024

indy

Critères	Indy
Prix	O€ 100% gratuit
Pour qui ?	Micro-entreprise Entreprise individuelle Société
Carte virtuelle	✓
Carte physique	✓
IBAN Français	✓
Gestion des bénéficiaires	✓
Virements illimités	√
Virements instantanés	√
Avis TrustPilot	4,8/5
Suivi de trésorerie	✓
Service client	√
Dépôt de capital social	✓
Outil de facturation	✓



Frais des opérations particulières		
Frais de rejet ou de découvert Pos alertes seront envoyées en amont		
Frais de rejet de prélèvement sortant pour solde insuffisant	10€ par prélèvement rejeté, dans la limite du montant du prélèvement rejeté	
Retrait d'espèces et opération en devise		
Retrait d'espèces en Distributeur Automatique de Billets (DAB) libellés et exécutés en euros	Indy prend en charge vos deux premiers retraits par mois ⊖ puis 1€ par opération	
Frais d'opérations en devises étrangères (retraits et paiements)	2% du montant total	
Virements et prélèvements automatiques		
Zone SEPA	Les virements SEPA sont gratuits	
Zone SWIFT	Les virements SWIFT entrants sont soumis à des frais de 5€, des frais de change par virement peuvent s'appliquer si la somme est réceptionnée en devises étrangères.	
Frais divers		
Rédaction d'une lettre de circularisation pour un titulaire personne morale	45€ HT	
Traitement de saisie judiciaire ou administrative, avis à tiers détenteur	Un montant équivalent à 10% de l'avis à tiers détenteur, dans la limite de 100€ par cas	
Utilisation irrégulière du compte (tentative ou réalisation d'actes en contravention avec la loi et/ou la présente Convention de compte)	150€ HT	



Plafond du compte pro Indy		
Paiements		
Paiements par carte en magasin et en ligne	10 000 € par carte, 50 000€ au total sur 30 jours glissants	
Paiements sans contact	150 € cumulatifs sur 5 paiements max, dans la limite de 50€ par paiement	
Retraits		
Retraits au distributeur automatique de billets	3 000 € par 30 jours glissants	
Virements		
Virements SEPA entrants	Illimités	
Virements SEPA sortants	Illimités	
Virements instantanés	100 000€ par virement	